

Collectif
petite
enfance

Petite enfance, grand impact :
**un indicateur pour guider les
investissements gouvernementaux**

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec,
monsieur Eric Girard, dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2025-2026

À propos du Collectif petite enfance

Le Collectif petite enfance regroupe 23 organisations qui rallient des milliers de personnes œuvrant pour la petite enfance et partageant toutes un objectif commun : faire de la petite enfance une priorité au Québec.

Il se positionne comme porte-voix des tout-petits du Québec et vise la mise en place des conditions de succès assurant leur développement, leur bien-être et leur avenir, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans.

Les membres du Collectif petite enfance

ACCÉSSS (Observatoire Famille immigration)

Alima, Centre de nutrition sociale périnatale

Alliance québécoise de la pédiatrie sociale en communauté

Association d'éducation préscolaire du Québec

Association des bibliothèques publiques du Québec

Association des haltes-garderies communautaires du Québec

Association québécoise des centres de la petite enfance

Association pour la santé publique du Québec

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance

Espace MUNI

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille

Fondation Marie-Vincent

Fondation Olo

Instances régionales de concertation en petite enfance

La Maison Bleue

Ordre des optométristes du Québec

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Regroupement pour la Valorisation de la Paternité

Réseau communautaire de santé et de services sociaux (CHSSN)

Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec

Réseau pour un Québec Famille

Réseau québécois pour la réussite éducative

Collectif petite enfance

Conception : Elise Bonneville, directrice du Collectif petite enfance

Analyse et rédaction : Geoffroy Boucher, économiste

Collaboration : Simon Derome, stratège-conseil

Mise en page : Renée Massicotte, graphiste

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Collectif petite enfance.

Note : Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
Introduction	6
Pourquoi investir en petite enfance ?	8
Un moment d'effervescence inouï dans le développement humain	9
Un consensus économique pour investir tôt	10
Un rendement encore plus élevé pour les enfants en milieu défavorisé	11
Le coût de l'inaction	11
Pourquoi mesurer les investissements en petite enfance au Québec ?	13
Développer un indicateur des investissements en petite enfance	14
Méthodologie	14
Liste des composantes de l'indicateur des dépenses gouvernementales en matière d'interventions préventives en petite enfance	17
Éléments de réflexion ayant guidé le développement de l'indicateur	20
Conclusion	22

SOMMAIRE

Le Québec fait face à des défis démographiques et économiques majeurs. On pense évidemment au vieillissement de la population et à la rareté de la main-d'œuvre, mais il faut également réfléchir à la transformation du marché de l'emploi vers une économie de plus en plus orientée sur le savoir, ainsi qu'aux impacts de l'omniprésence de technologies sans cesse renouvelées. De même, au-delà des enjeux relatifs au marché de l'emploi, l'efficacité de nos systèmes démocratiques dépend de notre capacité à faire en sorte que les citoyens de demain puisse développer de bonnes compétences générales (littératie, logique, etc.). Dans ce contexte, investir massivement en petite enfance s'impose comme une stratégie particulièrement efficace pour s'assurer d'un avenir prospère et bâtir une société plus juste.

En effet, un consensus scientifique et économique¹ démontre que les interventions préventives en petite enfance offrent un rendement remarquable. Elles favorisent le développement des enfants, réduisent les inégalités socioéconomiques et diminuent les coûts associés au décrochage scolaire ou aux problèmes de santé.

Malgré l'importance stratégique de ces interventions, le Québec ne dispose d'aucune mesure globale de ses investissements en petite enfance. Plusieurs ministères financent des initiatives sans qu'une vision d'ensemble soit établie. Cette absence de données limite la capacité du gouvernement à optimiser ses actions et à fixer des cibles d'investissement à court, moyen et long terme. Parallèlement, cela limite aussi la mesure des retombées de ces investissements.

Un passage obligé : la création d'un indicateur des investissements en petite enfance

Le Collectif petite enfance recommande au gouvernement du Québec de développer un indicateur des dépenses gouvernementales en interventions préventives pour la période de la petite enfance, de la grossesse à l'âge de 5 ans. Calculé annuellement, cet outil permettrait de doter le gouvernement d'une vue d'ensemble de ses investissements en petite enfance et de favoriser une prise de décision éclairée.

Afin d'appuyer le gouvernement dans cette démarche, le Collectif petite enfance, en collaboration avec le milieu de la recherche, a élaboré une liste des composantes essentielles à inclure dans cet indicateur. Le Collectif est d'avis que ces éléments de référence constituent une base solide pour la construction d'un tel outil.

Investir aujourd'hui pour bâtir le Québec de demain

Face aux défis des prochaines décennies, investir en petite enfance est un choix stratégique, voire indispensable. Cependant, pour que cet investissement soit efficace, il faut d'abord avoir la capacité de le mesurer. Le Collectif petite enfance invite donc le gouvernement du Québec à passer à l'action dès maintenant.

¹ Voir la section C – *Pourquoi investir en petite enfance*, à la page 4 du présent document.

INTRODUCTION

Dans son [mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024](#), le Collectif petite enfance soulignait le consensus, établi au cours des deux dernières décennies en sciences économiques, en ce qui concerne les rendements élevés des interventions préventives en petite enfance et leurs retombées positives pour la société. En effet, investir massivement en petite enfance permet non seulement d'éviter que les écarts de développement chez les tout-petits ne se traduisent en plus grandes difficultés dans leur parcours, mais également de lutter efficacement contre une multitude de problématiques sociales, comme le décrochage scolaire, la pauvreté ainsi que les inégalités sociales et de santé. L'avenir des tout-petits est le nôtre, et cela se traduira jusque dans nos capacités collectives d'innovation technologique et sociale, tout comme dans l'efficacité de nos systèmes démocratiques.

Le Collectif petite enfance est heureux de constater que ce message – porté par ses 23 partenaires membres et alliés experts qui œuvrent au quotidien pour la petite enfance et la période périnatale – fait du chemin auprès des décideurs. En effet, le Collectif se réjouit que le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, ait récemment reconnu l'importance d'investir tôt pour soutenir le développement des tout-petits.

**« On doit agir extrêmement tôt pour avoir un impact (...)
Tout pourrait se passer de la naissance à l'âge préscolaire (...)
Les recherches de monsieur Lacroix, de Catherine Haeck et
de ces chercheurs montrent que plus on investit tôt,
plus l'impact, le levier, est important². »**

– Eric Girard, ministre des Finances du Québec, 11 janvier 2024

Afin d'optimiser son intervention, le Collectif petite enfance est d'avis que le gouvernement du Québec doit d'abord répertorier l'ensemble de ses actions dans ce domaine d'importance stratégique. En effet, plusieurs ministères du gouvernement du Québec agissent au niveau de la petite enfance, mais aucune vision intégrée ne semble se dégager.

Lors du lancement de l'édition 2025 du Bilan de la fiscalité, le ministre Eric Girard invitait les organisations de la société civile à suggérer des mesures permettant d'optimiser l'action de l'État et de propulser la croissance économique au Québec.

² Conférence de monsieur Eric Girard, [Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2024](#) de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

« Il me fera plaisir de rencontrer comme chaque année l'ensemble des groupes socioéconomiques. Je me permets de dire – puisque ce sera mon 7^e [processus budgétaire] – que 99,1 % des groupes que je rencontre me demandent des crédits budgétaires, des subventions ou de bonifier des crédits d'impôt. J'ai donc particulièrement d'écoute pour le 0,1 % qui va me suggérer des mesures qui vont permettre d'optimiser l'action de l'État ou de propulser la croissance économique au Québec³. »

– Eric Girard, ministre des Finances du Québec, 9 janvier 2025

Le Collectif a saisi l'importance de ce message, et c'est pourquoi il propose au gouvernement du Québec de développer un indicateur des dépenses gouvernementales en matière d'interventions préventives en petite enfance. La mise sur pied d'un tel indicateur, calculé annuellement par le gouvernement du Québec, constituerait un outil essentiel pour l'ensemble des acteurs gouvernementaux œuvrant en petite enfance, pour le milieu de la recherche et pour la société civile.

Dans les pages qui suivent, le Collectif petite enfance rappellera pourquoi investir en petite enfance est une stratégie gagnante pour le Québec, puis détaillera sa proposition.

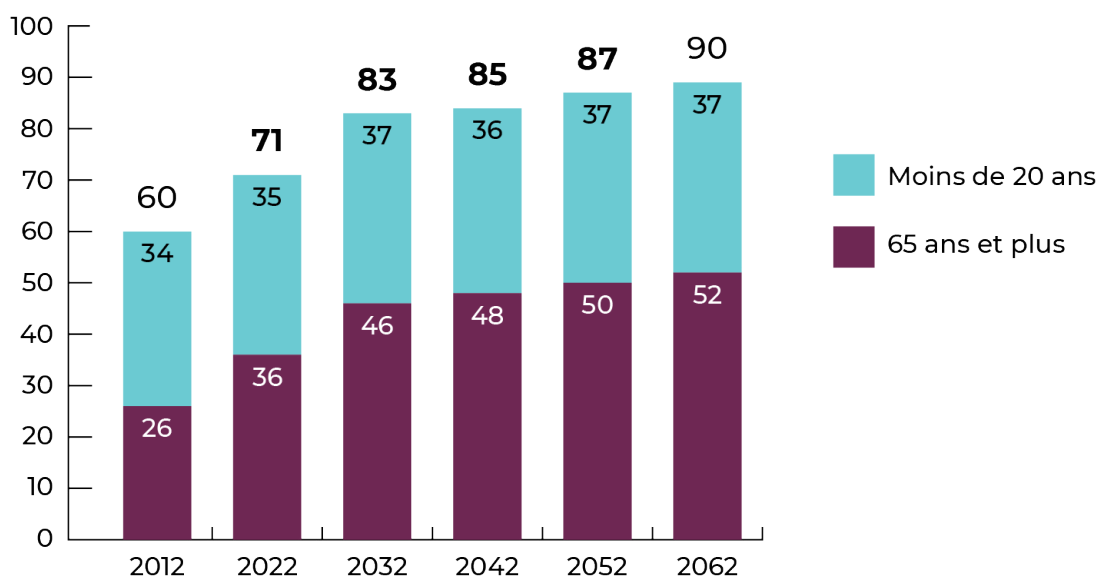
³ Id., [Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2025](#) de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

POURQUOI INVESTIR EN PETITE ENFANCE ?

En 2023, le Québec comptait 514 747 enfants âgés de 0 à 5 ans (y compris approximativement 77 950 naissances), ce qui représente 5,8 % de la population⁴. Alors que les démographes estiment que cette proportion diminuera légèrement au cours des 40 prochaines années, la part des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera considérablement. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), elle passera de 21,1 % en 2024 à 27,5 % en 2062, soit une hausse de 30 %⁵.

Alors qu'un déficit en main-d'œuvre frappe plusieurs secteurs de l'économie québécoise, le vieillissement de la population continuera de faire croître la pression sur le marché du travail québécois au cours des prochaines décennies. Toujours selon les projections de l'ISQ, le rapport de dépendance démographique⁶ – soit le nombre combiné d'enfants et de personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler – passera de 71 sur 100 en 2022 à 90 sur 100 dès 2062.

Figure 1. Rapport de dépendance démographique, 2012-2062



Nombre de personnes de moins de 20 ans et de 65 ans et plus, pour 100 personnes de 20 à 64 ans

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis.

Source : Calculs de l'auteur basés sur Institut de la statistique du Québec,

Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2021-2066.

⁴ Calculs basés sur les projections de population (2023-2041) de l'Institut de la statistique du Québec.

⁵ Calculs basés sur l'Institut de la statistique du Québec, Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénario de référence A2024, Québec, 2021-2071.

⁶ Le rapport de dépendance démographique est un ratio utilisé par plusieurs organisations, dont l'OCDE, pour mesurer le rapport entre le nombre de personnes qui dépendent des autres pour leur revenu économique – jeunes et personnes âgées – et le nombre de personnes en âge de produire de la richesse.

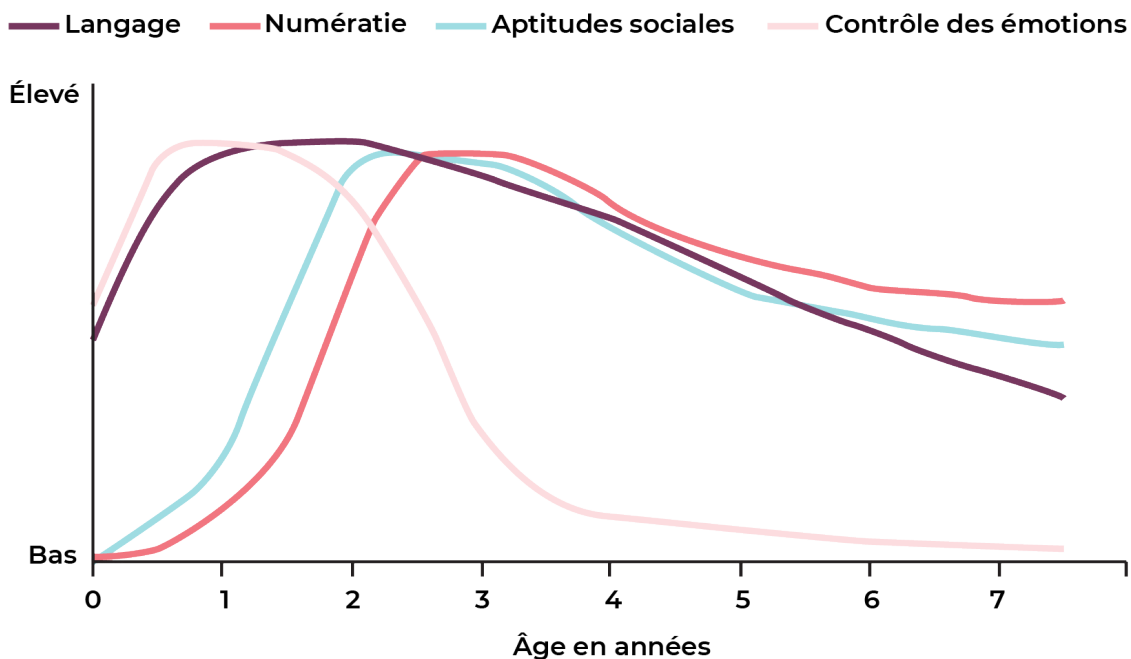
Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'investir dès maintenant afin de développer le plein potentiel des tout-petits qui deviendront les travailleurs et citoyens de demain.

Pour y parvenir, le Québec doit cibler ses interventions là où le rendement est le plus grand : en petite enfance.

Un moment d'effervescence inouï dans le développement humain

Un vaste corpus de littérature scientifique démontre que la petite enfance constitue un moment particulièrement propice pour stimuler le développement des enfants, car leur potentiel d'apprentissage y est à son maximum. En effet, le cerveau est au plus fort de son développement durant les premières années de vie, et est ainsi particulièrement sensible à l'environnement dans lequel l'enfant grandit⁷.

Figure 2. Périodes sensibles du développement précoce du cerveau



Source : Adapté de Council for Early Child Development (2010). «The Science of Early Child Development», Vancouver.

Cette période s'avère donc une occasion unique – et qui ne se représentera pas – pour prévenir des problèmes pouvant survenir plus tard dans la vie, comme le décrochage scolaire, la pauvreté ou les inégalités sociales et de santé. Agir en prévention dès le début de la grossesse et durant la petite enfance permet ainsi d'avoir des résultats importants et durables auprès des enfants, en plus d'être particulièrement rentable pour la société.

⁷ Brown et Jernigan (2012). «Brain development during the preschool years», *Neuropsychology Review*.

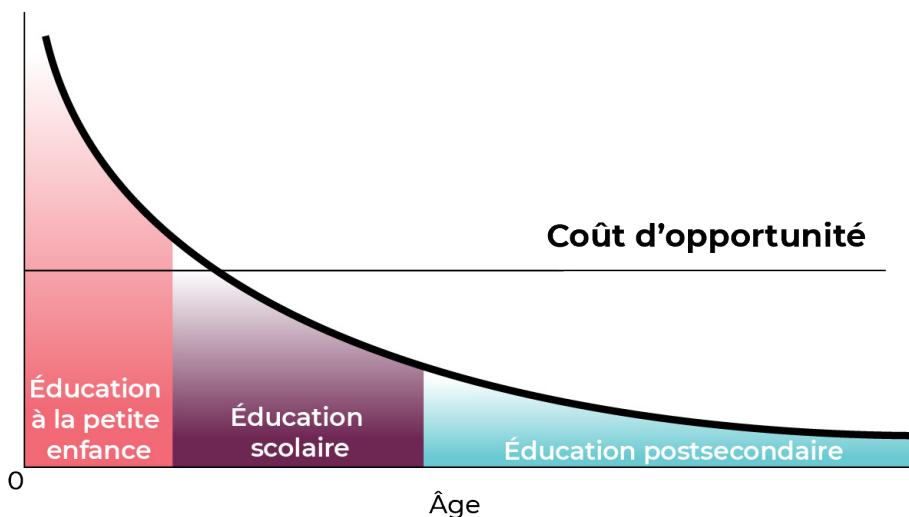
Un consensus économique pour investir tôt

Un fort consensus a émergé en sciences économiques au cours des deux dernières décennies, soit que le rendement des interventions en bas âge est généralement plus élevé que celui des interventions réalisées plus tard durant le parcours de vie⁸. En effet, comme l'illustre la courbe de Heckman (figure 3), le rendement de l'investissement en capital humain décroît avec l'âge.

C'est pourquoi les programmes préventifs en bas âge sont parmi les interventions les plus bénéfiques à long terme.

Plusieurs études renommées en sciences économiques démontrent ainsi de manière rigoureuse l'importance d'agir tôt pour assurer le développement de l'enfant, tant sur le plan cognitif que sur les plans affectif, physique et social⁹. À l'échelle de la société, ces interventions contribuent à réduire les inégalités socioéconomiques, notamment parce qu'elles favorisent le bon développement des enfants en situation de vulnérabilité.

Figure 3 – Rendement de l'investissement en capital humain



Source : Adapté de Heckman (2008), « The case for Investing in Disadvantaged Young Children »

⁸ Plusieurs revues de littérature scientifique et méta-analyses soutiennent ce consensus, notamment Brunsek et coll. (2020), Rao et coll. (2017), Tanner, Candland, et Odden (2015). Voir notamment Cunha, Heckman, Lochner, et Masterov (2006), Heckman et Masterov (2007), et Heckman (2008).

Selon un rapport publié par le Conference Board du Canada, chaque dollar supplémentaire investi dans l'éducation à la petite enfance rapporte 5,83 \$ en bénéfices économiques¹⁰. Ceux-ci découlent notamment d'une amélioration de la performance des élèves à l'âge scolaire, d'une augmentation de leurs revenus potentiels à l'âge adulte, d'une amélioration de l'égalité des chances en éducation, ainsi que d'une diminution du nombre de familles vivant sous le seuil de la pauvreté et du recours au filet social.

L'effet de tels investissements sur la santé est également bien documenté. La recherche indique en effet que les sociétés qui investissent dans la petite enfance et la famille sont celles dont l'état de santé est le meilleur et dont les niveaux d'inégalités en matière de santé sont les plus faibles du monde¹¹.

Un rendement encore plus élevé pour les enfants en milieu défavorisé

La littérature scientifique fait état de retombées encore plus probantes chez les enfants provenant de milieux défavorisés, autant au Québec¹² qu'à l'international¹³. En effet, tous les enfants bénéficient des interventions en petite enfance, mais les enfants issus de milieux défavorisés sont ceux qui détiennent les meilleures chances de tirer profit de ces interventions, car leurs aptitudes sont généralement moins développées, si bien qu'ils ont plus de possibilités de rattrapage.

Le coût de l'inaction

Les coûts d'une absence d'intervention auprès des tout-petits peuvent s'avérer considérables à plus ou moins long terme.

Retarder le moment des interventions augmente les coûts globaux supportés par la société. Cela peut se traduire par des interventions moins efficaces effectuées plus tard dans la vie, par des dépenses associées à la perte de bien-être de ces personnes sur le plan de la santé physique et mentale, par une plus faible participation au marché du travail ou par une capacité plus limitée à fonctionner en société.

Au Québec, plusieurs études ont démontré que la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité dès un jeune âge – particulièrement chez les garçons et les enfants issus de milieux défavorisés – stimule la performance tout au long du parcours scolaire, augmente la probabilité de terminer les études secondaires et réduit le risque de pauvreté à l'âge adulte¹⁴.

¹⁰ Le Conference Board du Canada (2017), « Ready for Life: A Socio-Economic Analysis of Early Childhood Education and Care »

¹¹ Poissant (2016), « Analyse contextualisée sur le développement des enfants à la maternelle », Institut national de santé publique du Québec.

¹² Geoffroy *et al.* (2010), « Closing the gap in academic readiness and achievement: the role of early childcare », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*.

¹³ OCDE (2020), « Investing in high-quality early childhood education and care ».

¹⁴ Voir Domond *et al.* (2020), « Child Care Attendance and Educational and Economic Outcome in Adulthood », *Pediatrics*; Julie C. Laurin *et al.* (2015), « Child Care Services, Socioeconomic Inequalities, and Academic Performance », *Pediatrics*; Talia Losier *et al.* (2022), « The Associations Between Child-Care Services During the Preschool Years and High School Graduation: A 20-Year Longitudinal Population-Based Study ».

Dans ce contexte, négliger d'investir en petite enfance implique d'importantes conséquences sur la société. À titre illustratif, le coût annuel du décrochage scolaire au Québec est estimé à 29 050 \$ par décrocheur, soit près de 14 G\$ annuellement. Ce coût inclut la perte de revenu, les perceptions d'impôts perdues et les coûts en lien avec la santé, l'assistance sociale et la criminalité¹⁵.

Figure 4. Coût du décrochage scolaire, Québec, 2024

	Par décrocheur	Total provincial
Perte de revenu pour les décrocheurs	8 704 \$	3,8 G\$
Coût pour le gouvernement	23 202 \$	10,1 G\$
Coût total	29 050 \$	13,8 G\$

Source : Frédéric Laurin (2024). « Coût global du décrochage scolaire au Québec ».

En bref, investir en petite enfance contribue à accroître le capital humain des Québécoises et Québécois en permettant à chaque enfant de développer son plein potentiel. Investir tôt, c'est doter le Québec d'outils indispensables pour naviguer à travers les défis des prochaines décennies – par exemple, le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre, mais aussi la transformation du marché de l'emploi vers une économie du savoir, l'omniprésence de nouvelles technologies et la désinformation – tout en contribuant à bâtir une société plus juste et plus prospère.

¹⁵ Laurin (2024). « Coût global du décrochage scolaire au Québec ».

POURQUOI MESURER LES INVESTISSEMENTS EN PETITE ENFANCE AU QUÉBEC ?

Les interventions préventives en petite enfance ne se limitent pas aux services de garde éducatifs à l'enfance et aux différents programmes du ministère de la Famille. Elles incluent plusieurs programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux, comme le programme de Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) et le programme Agir tôt, de même que le soutien financier aux initiatives de périnatalité sociale, au programme de suivi Olo, aux Centres de pédiatrie sociale en communauté et aux Centres de ressources périnatales. À cela s'ajoute le financement des réseaux communautaires autonomes, notamment celui des organismes communautaires Famille (OCF).

En outre, elles incluent des programmes du ministère de l'Éducation et du secrétariat à la Condition féminine, ainsi que des mesures fiscales sous la responsabilité du ministère des Finances.

Étant donné le nombre élevé d'acteurs gouvernementaux impliqués, il n'est pas surprenant qu'aucune mesure des dépenses consacrées aux interventions préventives en petite enfance n'existe au Québec. Pourtant, un tel calcul offrirait au gouvernement une vision globale de ses actions et l'aiderait à mieux orienter ses stratégies en petite enfance. Or, la connaissance précise des sommes totales investies permettrait de faciliter le développement d'une reconnaissance et d'une compréhension communes de leurs retombées.

Un outil pour orienter l'action gouvernementale

Pour mieux évaluer ses interventions auprès des enfants de 0 à 5 ans, le gouvernement du Québec doit d'abord adopter une mesure englobant l'ensemble des investissements en périnatalité et en petite enfance. Cela lui permettra ensuite de fixer une cible d'investissement à atteindre – puis à maintenir – à moyen terme.

Si la première étape en vue d'améliorer l'évaluation de l'action gouvernementale en matière de prévention en petite enfance consiste obligatoirement à comptabiliser l'ensemble des dépenses qui s'y rapportent, cela n'est évidemment pas suffisant pour valider la qualité et l'efficacité de ces dépenses. Au-delà de l'établissement d'une cible d'accroissement des dépenses en petite enfance, il est nécessaire de poursuivre et d'améliorer l'évaluation des retombées des interventions étatiques pour les tout-petits et leur famille si l'on veut mieux comprendre comment il faut agir auprès d'eux. À titre de rappel, les derniers résultats de l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle* (EQDEM 2022) montrent que « [la proportion d'enfants de maternelle 5 ans vulnérables est en augmentation depuis 10 ans](#) ».

De plus, il importe de rappeler que la création d'un indicateur des investissements relatifs aux interventions préventives en petite enfance ne concerne que les programmes existants. En plus de bien évaluer les retombées des programmes, il faut réfléchir aux limites des programmes existants, aux mesures manquantes et à l'ensemble des clientèles qui peuvent être exclues, directement ou indirectement. On peut penser aux familles vivant en contexte de vulnérabilité que l'on sait difficilement joignables, ou encore aux parents et personnes enceintes ayant un statut d'immigration précaire, à qui l'on refuse présentement différents services essentiels.

DÉVELOPPER UN INDICATEUR DES INVESTISSEMENTS EN PETITE ENFANCE

Le Collectif petite enfance recommande au gouvernement du Québec de développer un indicateur des dépenses gouvernementales en matière d'interventions préventives en petite enfance, calculé annuellement sur la base des dépenses réelles (comptes publics).

Pour l'accompagner dans cette initiative, le Collectif petite enfance, en collaboration avec le milieu de la recherche, a élaboré une liste des éléments essentiels à considérer pour développer un tel indicateur. Le Collectif est d'avis que ces éléments de référence constituent une base solide pour la construction d'un tel indicateur.

Comment définir les interventions préventives en petite enfance ?

Il s'agit de couvrir l'ensemble des dépenses gouvernementales qui ont une vocation préventive (et non curative) en petite enfance, de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans. Les interventions préventives sont définies, de façon exhaustive, comme étant toutes les actions visant à réduire les risques pour le développement des tout-petits. Ainsi, les investissements devant composer l'indicateur proviennent de plusieurs ministères qui pourraient ne pas être normalement considérés comme agissant dans les domaines de la petite enfance.

Il est possible que certains programmes et initiatives de ministères qui n'apparaissent pas dans la liste suggérée puissent être jugés pertinents dans leur version mise à jour et doivent être éventuellement ajoutés. De même, certains investissements faits dans le cadre d'appels de projets issus de plans d'action pluriannuels non récurrents devront être comptabilisés au fil de leur mise en place.

Évidemment, l'indicateur doit être fondé sur les dépenses réellement effectuées par le gouvernement du Québec, sur la base des comptes publics, et non sur les investissements annoncés par celui-ci.

Méthodologie

Fort de son expertise et de celle de ses 23 organisations membres, le Collectif petite enfance a établi une première liste des éléments à inclure dans le développement de l'indicateur. Cette liste a ensuite été soumise à des experts et chercheurs pour consultation.

Cette consultation s'est déroulée entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre 2024. Au total, sept experts ont formulé des commentaires portant sur la liste préliminaire qui leur avait été fournie. Dans la plupart des cas, des entretiens ont été organisés afin d'approfondir certaines réflexions et de permettre de réagir aux commentaires des autres personnes consultées.

Les personnes suivantes ont contribué aux réflexions entourant le développement de l'indicateur :

Nathalie Bigras, professeure associée au département de didactique de l'Université du Québec à Montréal et membre chercheuse de l'Équipe de recherche Qualité des contextes éducatifs de la petite enfance;

Sylvana Côté, professeure à l'École de Santé publique de l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants;

Catherine Dea, médecin-conseil au service Développement des enfants de la Direction régionale de santé publique de Montréal;

Gabrielle Garon-Carrier, professeure de psychoéducation à l'Université de Sherbrooke et chercheuse associée au Groupe de recherche et d'intervention sur les adaptations sociales de l'enfance;

Christa Japel, professeure associée au Département d'éducation de l'Université du Québec à Montréal et chercheuse associée au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant;

Carl Lacharité, professeur émérite de psychologie de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Sophie Mathieu, chercheuse et spécialiste principale des programmes de l'Institut Vanier de la famille.

Les personnes expertes consultées ont toutes souligné leur enthousiasme face à l'initiative du Collectif petite enfance et ont insisté sur l'importance de développer un tel indicateur au Québec.

Liste des composantes de l'indicateur des dépenses gouvernementales en matière d'interventions préventives en petite enfance

La liste des composantes essentielles résultant de la démarche du Collectif petite enfance est présentée ci-dessous.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

- Dépenses pour le Programme de services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), à l'échelle régionale et locale;
- Dépenses pour le Programme de suivi Olo;
- Dépenses pour les soins relatifs aux accouchements, le Programme de suivi de la grossesse et le programme Ma Grossesse (avis de grossesse et ressources dédiées; médecins, personnel infirmier et sages-femmes);
- Dépenses pour le programme Agir tôt;
- Dépenses pour le Programme québécois d'immunisation (portion liée aux enfants de 0 à 5 ans)*;
- Dépenses pour le Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés;
- Dépenses pour le Programme de dépistage des problèmes visuels en milieu scolaire pour les maternelles 4 et 5 ans (en collaboration avec le MEQ);
- Dépenses pour les programmes Jeunes en difficulté et protection de la jeunesse (portion liée aux enfants de 0 à 5 ans)*;
- Contribution financière au guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* de l'INSPQ;
- Toutes les dépenses pour soutenir financièrement les Centres de pédiatrie sociale en communauté (financement conjoint MFA) et les Centres de ressources périnatales, de même que tout autre organisme œuvrant en périnatalité sociale (p. ex., La Maison Bleue, organismes de soutien en allaitement, certains OCF, etc.);
- Toutes les dépenses visant à soutenir financièrement des organismes communautaires en lien avec la petite enfance, notamment la mesure de santé publique 3.1 *Milieus de vie favorables – Petite enfance*;
- Toute autre dépense, liée ou non au Programme national de santé publique, soutenant des initiatives en petite enfance et la périnatalité (p. ex., programmes de nutrition prénatale, cours prénataux, pratiques parentales, interventions éducatives précoces, programme mère-enfant de Portage).

Ministère de la Famille

- Dépenses pour le Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles (incluant le volet autochtone);
- Dépenses pour le Programme de soutien financier aux organismes offrant des activités de halte-garderie communautaires;
- Dépenses pour le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie en milieux d'enseignement;
- Financement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, y compris :
 - Soutien financier aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial;
 - Soutien financier aux garderies;
 - Soutien financier aux centres de la petite enfance (incluant le financement lié aux places protocoles et les allocations pour enfants ayant des besoins de soutien particulier);
 - Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance;
 - Entente avec le Gouvernement de la Nation Crie;
- Dépenses en lien avec la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Dépenses pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- Dépenses soutenant la formation des responsables d'un service de garde en milieu familial au programme Lanterne visant à prévenir la violence sexuelle;
- Contribution financière aux enquêtes menées par l'Institut de la statistique du Québec portant sur les besoins des parents en matière de services de garde;
- Toutes dépenses pour soutenir financièrement les Centres de pédiatrie sociale en communauté (financement conjoint MSSS) et les Centres de ressources périnatales.

Ministère des Finances

- Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (portion liée aux enfants de 0 à 5 ans)*;
- Allocation famille (portion liée aux enfants de 0 à 5 ans)*.

Ministère de l'Éducation

- Dépenses pour le programme d'éducation préscolaire (tous programmes de maternelle 4 ans et 5 ans, y compris le programme Passe-partout);
- Dépenses soutenant la formation des enseignantes et enseignants préscolaires au programme Lanterne visant à prévenir la violence sexuelle;
- Toute dépense pour soutenir financièrement les organismes communautaires qui travaillent à la transition de la petite enfance à la maternelle.

Secrétariat à la condition féminine

- Initiatives touchant le soutien à la coparentalité et à l'engagement paternel en tant que stratégie pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Dépenses pour favoriser la mise en place d'activités de sensibilisation et de formation destinées au personnel des services de garde et du ministère de la Famille dans une perspective d'identification précoce des enfants exposés à la violence conjugale et d'aiguillage vers les ressources appropriées.

*Certaines interventions recensées ne ciblent pas uniquement les enfants de 0 à 5 ans. Il sera donc nécessaire de définir une méthode pour estimer la part des dépenses qui leur est précisément consacrée. Le Collectif s'engage à offrir son soutien dans cette démarche.

Éléments de réflexion ayant guidé le développement de l'indicateur

L'exercice visant à recenser les interventions ayant une vocation préventive en petite enfance a donné lieu à de nombreux échanges avec les spécialistes consultés. Le développement d'un indicateur implique inévitablement de choisir quels programmes ou interventions doivent être inclus. Voici un résumé des principales réflexions ayant orienté ces décisions :

- **Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) :** Malgré l'impact important que peut avoir le RQAP sur le développement des enfants, les coûts de ce régime n'ont pas été inclus, car le RQAP est financé directement par les cotisations des employés et des employeurs prélevées sur la masse salariale. Le Fonds d'assurance parentale est donc distinct du fonds consolidé du gouvernement du Québec.
- **Programme Pour une maternité sans danger de la CNESST :** Dans le même esprit, et malgré l'importance du programme *Pour une maternité sans danger* sur la santé de la mère et de l'enfant à naître durant la période périnatale, les coûts en lien avec la CNESST qui sont financés par les cotisations des employés et des employeurs n'ont pas été inclus.
- **Allocation famille :** Bien que les allocations familiales ne ciblent pas précisément les familles comptant des enfants de 0 à 5 ans, celles-ci fournissent des ressources financières importantes ayant un impact décisif sur l'environnement dans lequel les tout-petits évoluent. L'Allocation famille a donc été incluse; les montants alloués aux familles avec enfants âgés de 0 à 5 ans pourront être estimés en calculant la proportion d'enfants de 0 à 5 ans sur le total d'enfants au Québec, ou en suivant une autre méthode convenue avec le gouvernement du Québec.
- **Financement provenant du gouvernement du Canada :** L'indicateur proposé se concentre sur les dépenses du gouvernement du Québec. Bien qu'une part de ces sommes puisse provenir du gouvernement du Canada sous la forme de transferts – notamment celui découlant de l'Accord asymétrique entre le Canada et le Québec concernant le volet pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants –, elles ne peuvent être incluses dans la liste puisque le gouvernement du Québec est libre d'attribuer ou non ces sommes à des initiatives liées à la petite enfance. Un portrait de l'ensemble des ressources mises à la disposition des tout-petits du Québec pourrait également tenir compte des montants alloués aux familles avec enfants âgés de 0 à 5 ans par l'entremise de l'Allocation canadienne pour enfants, de même que des initiatives sur le territoire québécois soutenues par le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) et le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE). Le présent exercice se concentre toutefois sur les dépenses du gouvernement du Québec.
- **Programme en matière de conciliation famille-travail pour les employeurs :** Ce programme du ministère de la Famille permet de financer une démarche de reconnaissance des meilleures pratiques en matière de conciliation famille-travail (sceau Convilivi ou autre certification) ou un projet d'expérimentation de nouvelles pratiques chez les employeurs du Québec. Puisque les enfants de 0 à 5 ans ne sont pas précisément ciblés et en raison de la nature du programme, celui-ci n'a pas été inclus dans la liste.

- **Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques** : Ce programme du ministre de la Famille cadre certainement dans les interventions préventives en petite enfance, mais ce dernier ayant pris fin en 2022, il n'a pas été inclus dans la liste.
- **Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants (CFGE)** : Le CFGE subventionne indirectement les garderies privées non subventionnées et les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial non subventionnées en couvrant une part importante des dépenses de frais de garde des familles du Québec. En raison des enjeux de qualité des services éducatifs auxquels font face ces milieux de garde, l'inclusion ou non du CFGE dans la liste a fait l'objet de discussion auprès des experts, mais comme ces milieux font partie intégrante du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE), le choix de l'inclusion a été retenu. Ce choix s'explique également par l'importance de l'impact du CFGE sur le revenu disponible des familles, et ainsi sur les conditions de vie dans lesquelles grandissent les enfants.
- **Programmes Dépendances et Santé mentale pour les parents d'enfants de 0-5 ans** : Ces programmes du Ministère de la Santé et des Services sociaux ne ciblent pas les enfants, mais les parents d'enfants peuvent être priorisés pour l'obtention de services. Comme ces services peuvent avoir une incidence déterminante sur l'environnement dans lequel les tout-petits évoluent, l'inclusion d'une portion des dépenses liées à ces programmes dans la liste a été considérée. Sans avoir arrêté sa réflexion quant à l'inclusion ou non de ces dépenses dans la liste, le Collectif petite enfance convient qu'il peut s'avérer complexe d'isoler les dépenses se rapportant aux parents d'enfants de 0-5 ans au sein de ces programmes.
- **Dépenses spécifiques en lien avec les communautés autochtones** : Les programmes ou initiatives inclus dans la liste qui disposent d'un volet spécifique aux communautés autochtones seront intégrés.
- **Dépenses liées à la recherche** : La recherche dans le domaine de la petite enfance contribue à cibler les interventions préventives les plus efficaces. Toutefois, compte tenu de la diversité des sources de financement de la recherche scientifique au Québec, il n'est pas possible de délimiter les dépenses en lien avec le domaine précis de la petite enfance.
- **Programme du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** : Certains programmes du MIFI incluent des cibles dirigées vers des clientèles immigrantes spécifiquement identifiées comme étant des parents ou des familles, mais rarement de manière exclusive. Dans le même ordre d'idée que pour les programmes Dépendance et Santé mentale du MSSS, le Collectif petite enfance convient qu'il peut s'avérer complexe d'isoler les dépenses se rapportant aux parents d'enfants de 0-5 ans au sein de ces programmes, même lorsqu'il s'adresse spécifiquement aux familles (par ex. les ICI-FPJ).

CONCLUSION

Un fort consensus en sciences économiques s'est formé au cours des deux dernières décennies quant aux rendements élevés des interventions préventives en petite enfance et à leurs retombées positives pour l'ensemble de la société. Non seulement ces interventions permettent d'éviter que les écarts de développement chez les tout-petits ne se traduisent en plus grandes difficultés dans leurs parcours, mais elles permettent également de lutter efficacement contre une multitude de problématiques, comme le décrochage scolaire, la pauvreté et les inégalités sociales et de santé.

Pour maximiser l'impact de son intervention, le gouvernement du Québec doit adopter une vision d'ensemble de ses actions en petite enfance, indépendamment des ministères concernés. C'est pourquoi le Collectif petite enfance recommande le développement d'un indicateur permettant de mesurer les dépenses gouvernementales en interventions préventives en petite enfance. Calculé annuellement, cet outil deviendrait une référence essentielle pour les décideurs, le milieu de la recherche et la société civile.

Afin de soutenir le gouvernement dans cette démarche, le Collectif petite enfance, en collaboration avec le milieu de la recherche, a élaboré une liste des éléments clés à prendre en compte. Le Collectif est d'avis que ces éléments de référence constituent une base solide pour la construction d'un tel indicateur.

Face aux défis des prochaines décennies, investir massivement en petite enfance est le plus grand héritage que le Québec puisse léguer à ses tout-petits et à l'ensemble de la société.

Avoir une idée claire et quantifiée de ce que représentent ces efforts est une première étape incontournable pour y parvenir. Il ne reste maintenant qu'à faire le calcul.



**Collectif
petite
enfance**

collectifpetiteenfance.com
info@collectifpetiteenfance.com